



Direction Adjointe aux Stratégies Culturelles
Tel : 04.92.30.05.75
elisabeth.albanese@le04.fr

PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 14 mars 2024 - 10 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle du Conseil départemental à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs : Jacqueline LADET
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN, Monique QUER.

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Anne Cécile GINESTE, Line TILLEMANN, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Marc PATIMO, Thierry RICхарME, Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGAUD (expert), Françoise REYNET, Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Philippe JOLY, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI et Réjane MATTHIEU, délégués départementaux de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04. Secrétaire de séance : Aline MARENGO

Hôtel du Département – 13 rue du Docteur Romieu – CS 70216 – 04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9 – Tél : 04.92.30.05.75

L'ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal du comité syndical du 15 février 2024 ;
- Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2023 et affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- Approbation du compte de Gestion du Payeur Départemental de l'exercice 2023 ;
- Montant des cotisations 2024 ;
- Vote du budget primitif 2024 ;
- Travaux de la commission d'homologation : avis sur les 12 communes visitées courant automne 2023 ;
- Renouvellement de la cotisation annuelle à l'Agence de Développement 04 ;
- Avis sur les dossiers d'aide départementale présentés au titre des Villages et Cités de Caractère – 2^{ème} répartition exercice 2024 ;
- Questions diverses.

2

Alain DELSAUX a ouvert la séance et a remercié toutes les personnes pour leur présence. Le quorum étant atteint avec la participation des représentants de 10 communes et 2 conseillers départementaux. Le Président informe l'arrivée de deux nouveaux délégués suppléants dont Romain COLIN en remplacement de Joël BUZZI sur la commune de Moustiers Sainte-Marie et Françoise REYNET à Lurs en remplacement de Geneviève HAMOT. Le Président a fait procéder à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion.

RAPPORT N° 1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2024

Le Président a soumis le compte rendu de la dernière réunion du 15 FÉVRIER 2024 et l'a commenté point par point.

Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès-verbal a été mis aux voix et **adopté à l'unanimité**.

RAPPORT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président a présenté le Compte administratif 2023 et proposé de l'adopter comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 114 558,22 €
Recettes : 233 400,00 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 243 658,88 €
Recettes : 50 647,33 €

Et se solde par un **résultat de fonctionnement positif de 137 895,44 €** qui se décompose en : 19 053,66 € d'excédent 2022 reporté et 118 841,78 € de résultat propre positif de l'exercice 2023 (recettes de fonctionnement réalisées en 2023 de 233 400 € moins les dépenses réalisées en 2023 de 114 558,22€).

Le compte administratif 2023 fait apparaître un **solde d'investissement positif de 17 367,21 €** qui correspond à 210 378,76 € de solde d'investissement positif reporté de 2022 plus 193 011,55 € de solde d'exécution négatif de la section d'investissement (Recettes de la section d'Investissement 50 647,33 € - dépenses de la section investissement (243 658,88 €).

Le comité SYNDICAL A DECIDÉ :

- de reporter le solde d'exécution d'investissement positif pour **17 367,21 €** (compte 001 recettes – solde d'exécution de la section d'investissement reporté) ;
- de conserver le solde, soit **137 895,44 €** en section de fonctionnement (compte 002 recettes – résultat de fonctionnement reporté).

Sachant qu'il n'y a pas de reports en fonctionnement, le résultat de l'exercice 2023 à affecter au titre du budget primitif 2024 s'établit à **137 895,44 €**

Le Président n'ayant pas pris part au vote, Marcel GOSSA l'a proposé au vote et le comité syndical a **ADOPTÉ A LA MAJORITE**.

RAPPORT N°3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023

Le Président a présenté le compte de gestion de l'exercice 2023 du Responsable du Service de Gestion Comptable et a constaté la concordance des écritures entre le Compte de gestion de l'exercice 2023 et le Compte administratif 2023 voté précédemment.

Le Compte de gestion a été **adopté à l'unanimité**.

Pour information, la ligne de trésorerie présente un solde de 149 862,65 € (Compte 515).

RAPPORT N°4 : COTISATIONS 2024

Le Président a présenté le montant des cotisations des membres du syndicat mixte fixé pour l'exercice 2024, telles que débattues en séance du 15 février 2024 lors des orientations budgétaires et propose de voter le montant des cotisations pour l'exercice 2024 comme suit :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL : **15 000 €**
- COMMUNES ADHERENTES : **1 000 € / commune**

Le comité syndical a **adopté à l'unanimité**.

RAPPORT N°5 : VOTE DU BUDGET 2024

Le Président a présenté le projet de budget primitif 2024, qui est le reflet des orientations budgétaires débattues le 15 février 2024 (PJ en annexe).

Le Budget Primitif 2024 du Syndicat mixte des villages et cités de caractère, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de **226 906,65 €** se décompose de la manière suivante :

Section d'investissement : 55 502,21 €

Section de fonctionnement : 171 404,44 €

Il a été tenu compte de la reprise du résultat du compte administratif 2023 en recettes de fonctionnement à hauteur de **137 895,44 €** (002 Résultat de fonctionnement reporté).

La somme de 17 367,21 € correspondant à l'excédent d'investissement reporté de 2023 (001 Solde d'exécution d'investissement reporté).

A compter de ce budget 2024, la nomenclature M57 est appliquée. Ainsi, les virements possibles entre les chapitres seront dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement de chaque section.

Le comité syndical a **adopté à l'unanimité**.

RAPPORT N°6 : TRAVAUX DE LA COMMISSION D'HOMOLOGATION – CONCLUSIONS ET CLASSEMENT SUITES AUX VISITES DES VISITES DES COMMUNES COURANT AUTOMNE 2023

Le Président a rappelé l'article 11 des statuts du SMVCC et notamment le rôle de la commission d'homologation au sein du syndicat mixte qui est de veiller au respect des critères fixés par la charte de
Hôtel du Département – 13 rue du Docteur Romieu – CS 70216 – 04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9 – Tél : 04.92.30.05.75

qualité, et en particulier d'émettre un avis sur les demandes d'homologation présentées par les Communes souhaitant adhérer au label et de contrôler, dans les Communes membres, l'application effective des critères édictés par la Charte, et proposer le cas échéant, au Comité syndical, les mises en demeure et décisions qui s'avèreraient nécessaires, en conformité avec les règles de gestion et de respect du label qu'elle aura établies et qui seront validées par le comité syndical.





La commission n'a aucun pouvoir décisionnel et émet un avis à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président à voix prépondérante.

Le label est attribué pour une durée de trois ans.

Le Président a présenté les conclusions des commissions d'homologation des 30/11/2023 et 01/03/2024 relatives aux visites des communes d'Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Cruis, Dauphin, Entrevaux, Lurs, Mane, Moustiers Sainte-Marie, Riez, Seyne, Simiane-La-Rotonde.

Pour rappel, les communes de Montfuron, Saint-Martin-de-Brômes et Saint-Michel L'Observatoire-Lincel homologuées en 2022 seront visitées à nouveau courant 2025.

Le comité syndical a approuvé les avis des commissions d'homologation et les classements des communes visitées comme suit :

			
<ul style="list-style-type: none"> • Saint Martin de Brômes • Saint-Michel L'Observatoire-Lincel • Montfuron 	<ul style="list-style-type: none"> • Cruis • Seyne 	<ul style="list-style-type: none"> • Dauphin • Lurs • Mane • Riez 	<ul style="list-style-type: none"> • Annot • Castellane • Colmars Les Alpes • Entrevaux • Moustiers Sainte-Marie • Simiane La Rotonde

Ces éléments seront repris sur les outils de communication à venir (supports print/web et panneaux d'entrée de ville)

La commission d'homologation renouvelle les visites tous les 3 ans pour actualiser le classement.

Le comité syndical ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 7 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT 04

Le Président a proposé de renouveler notre adhésion à l'Agence de Développement 04. La cotisation 2024 reste inchangée, à savoir 200 €.

En effet, l'Agence de Développement Economique et Touristique des Alpes de Haute Provence (AD 04) est une structure associative qui réunit les collectivités locales (Région, Département, EPCI) et les représentants économiques et touristiques dans l'objectif d'optimiser l'attractivité et la compétitivité des Alpes de Haute Provence et de ses territoires.

Particulièrement active sur les réseaux sociaux et la communication de manière générale, l'AD04 est une excellente vitrine pour les Villages et Cités de Caractère d'une part, mais l'adhésion à cette association permettra d'autre part au SMVCC de pouvoir bénéficier de leurs services et de leur expertise sans mise

en concurrence, les prestations étant considérées comme « intégrées » (appelées également prestations « in-house »). Le comité syndical a **adopté à l'unanimité**.

RAPPORT N° 8 : AIDES DEPARTEMENTALES AU TITRE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE - AVIS SUR LES OPERATIONS FACADES/TOITURES – 2^{ÈME} PROGRAMMATION AU TITRE DES L'EXERCICE 2023

Le Président a présenté les dossiers d'aide départementale reçus au titre des Villages et Cités de Caractère, pour avis du comité syndical avant qu'ils soient présentés en séance de la commission permanente du 22 juin 2024 selon la répartition suivante :

Travaux des communes et communautés de communes :

- **Communauté de communes Alpes Provence Verdon, source de lumière :**

"Travaux de restauration et de valorisation des extérieurs de l'atelier de transformation végétale, bâtiment La Respelido à Annot "

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, source de lumière, a réhabilité en 2021 une partie du bâtiment La Respelido dans le centre historique d'Annot pour y installer un atelier de transformation végétale géré par l'Association Châtaignes des Grès. Le projet actuel consiste à restaurer les extérieurs de ce bâtiment dans son ensemble en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France. Des aménagements paysagers sont également prévus, ceci afin de créer, in fine, un espace de vente des produits transformés attractif dans le centre urbain d'Annot.

Le coût total de l'opération s'élève à 166 974,06 HT

Le montant HT des travaux éligibles s'élève à 134 754 €

Le plan de financement est le suivant :

REGION SUD au titre de la « Chaine du Patrimoine »	59 200 €
40% du montant des travaux retenu de 147 999 €	
Fonds de restructuration des Locaux d'Activité	24 648 €
Montant des travaux de restauration des extérieurs de l'atelier	
Aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère	25 000 €
25% du montant des travaux retenu de 134 754 € plafonné à 25 000 €	
Autofinancement CCAPV	58 126 €
Montant des travaux HT	166 974 €

Montant de l'aide départementale proposée : 25 000 €

Travaux des particuliers :

- **A Entrevaux :**

Maître d'ouvrage : Madame Marie FABRE

"Réfection de toiture Rue des Boucheries et Rue de la Gaieté à Entrevaux (parcelle G122)"

Le coût de l'opération s'élève à 25 509,52 TTC

Montant de l'aide départementale proposée : 1 262,00 €

Montant de l'aide communale proposée : 1 262,00 €

Le comité syndical a donné un avis favorable pour l'ensemble de ces dossiers.

L'ordre du jour étant terminé, le Président a proposé un tour de table.

- Le Président donne la parole à Laurent PASCAL qui soulève le sujet du Règlement Local de Publicité à appliquer sur les VCC. Il émet le souhait de pouvoir bénéficier d'une expertise qui pourrait servir à l'ensemble des communes. Réfléchir sur une consultation ou un cahier des charges spécifique aux VCC. Se pose la question de la vocation du SMVCC sur l'ingénierie. Le SMVCC le mettra à l'ordre du jour du prochain comité syndical pour une prestation externalisée à commander. Les besoins des communes et leurs spécificités sur cette thématique doivent nous être transmises par mail.
- Anne RINJONNEAU reprend les propos tenus par la DRAC sur le « Printemps de la ruralité », une concertation régionale sur la vie culturelle en territoire rural <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/Politique-et-actions-culturelles/Culture-et-ruralite-en-Provence-Alpes-Cote-d-Azur>
Les crédits en milieu ruraux ne sont pas assez consommés par manque d'ingénierie en matière de Patrimoine en PACA. L'offre culturelle subit ce préjudice. L'agence nationale de la cohésion des territoires <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/> est au service des collectivités et de leurs projets de territoire.
- Le Président propose de convoquer les membres du SMVCC pour débattre sur le sujet de l'ingénierie en amont du prochain comité syndical, pour ceux qui le souhaitent.
- Le Président évoque l'éventuel partenariat avec le Val d'Aoste sur la thématique des Métiers d'Art dans le cadre d'un micro projet Interreg ALCOTRA 2021-2027.
- <https://www.institut-savoirfaire.fr/metiers-art/ressources/la-liste>
- https://www.metiersdart-paca.fr/metiers_art_paca.php
- Et pour rappel, le Président évoque notre prochaine rencontre le 20 avril prochain au Planétarium de Saint Michel L'Observatoire-Lincol sur cette même thématique des Métiers d'art dans les Villages et Cités de Caractère.

La séance est levée à 11h55.

